



GRESIFOLIE'S 2023

Tournoi de badminton Doubles et mixtes Règlement particulier de la compétition

I. ARTICLE 1 : GENERALITES

1. Le tournoi sous le nom de « GRESIFOLIE'S », se déroule le 22/23 avril 2023 au gymnase Frison Roche 4 Avenue du Général de Miribel 38190 VILLARD-BONNOT. Le tournoi est déclaré sous le numéro 2203394.
2. Le tournoi GRESIFOLIE'S est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs de la catégorie **CADETS, JUNIORS, VETERANS**, licenciés auprès de la FFBaD pour la saison 2022-2023 et classés dans les séries de N3 à NC.
3. Le tournoi se déroule selon les règles officielles du badminton édictées par la FFBaD, les dispositions particulières de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, le règlement ci-après et dans le respect des règles sanitaires mises en place, en vigueur le jour de la compétition.
4. Le Juge Arbitre de la compétition est **Olivier Bruno** Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article I.3. Le GEO de la compétition est Christelle SAEZ.

II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

1. Les joueurs et joueuses pourront s'inscrire dans les 2 tableaux (doubles et mixtes).
2. Les tableaux de doubles hommes et doubles dames se joueront le **samedi 22 avril 2023**, les mixtes le **dimanche 23 avril 2023**.
3. La répartition des joueurs sera établie en fonction de la moyenne du CPPH des joueurs de la paire à la date du tirage au sort, en respectant notamment l'article 3.2.1.5 du R.G.C. qui précise que « dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé », et les cas particuliers « un joueur NC ou P12 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D9 ou plus, un joueur P11 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ».
4. Les tableaux privilégiés seront en poule de 4, avec 2 sortants dans toutes les poules. Des matchs pour la 3ème place seront joués sur tous les tableaux. Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'effectuer toute modification nécessaire au bon déroulement du tournoi, ceci en accord avec le Juge-Arbitre.
5. En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
6. Des lots seront attribués aux **vainqueurs, finalistes et 3ème** dans toutes les séries.

III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

1. La date limite d'inscription est fixée au **07 avril 2023**.
2. La date du tirage au sort est fixée au **10 avril 2023**. Le CCPh sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
3. L'inscription et le règlement se font sur Badnet.
4. La prise en compte des inscriptions se fait dans l'ordre d'arrivée des règlements des 2 joueurs de la paire.

5. Une convocation sera adressée par mail au représentant du club quelques jours avant la date du tournoi.
6. Les frais d'inscription s'élèvent à 20 € pour un tableau et 22 € pour deux tableaux.

IV. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

1. Les convocations seront envoyées par courriel à l'adresse du contact portée sur badnet. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
2. Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce chaque jour de la compétition où il est convoqué.
En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait sur l'ensemble du tableau.
3. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
4. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris. Si au bout de 5 mn un joueur ne s'est pas présenté sur le terrain, seul le Juge-Arbitre est habilité à reporter le match (en fonction du déroulement de la compétition) ou déclarer le joueur W.O.
5. Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge arbitre muni d'un justificatif écrit.
6. Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants utilisés en cas de désaccord seront les Yonex - AEROSSENSA 10 (AS10).
7. Ces volants seront mis en vente dans la salle le jour du tournoi.
8. Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
9. Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. En cas de litige, les décisions du juge-arbitre seront sans appel. Aucun match ne sera arbitré.
10. Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points.
11. Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 minutes.
12. Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté faute en jeu et let au service.
13. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coachs, les officiels et les membres du comité d'organisation.
14. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
15. La participation au tournoi requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement.

V. ARTICLE 4 : FORFAITS

1. Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais :
 - a. Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription.
 - b. Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer un justificatif à la ligue Auvergne Rhône Alpes de badminton 37 route du Vercors 38500 St Cassien ou par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition. Une copie du justificatif doit également être envoyée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif. Sans justificatif le ou la licencié(e) s'expose à deux mois de suspension de toutes compétitions, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 guide du badminton.
2. Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant, sinon l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.